



Demande de remboursement pour l'installation de dispositifs protecteurs sanitaires en vertu du Règlement n° 2016-376

Partie 1 de 2

Pour soumettre la demande, envoyez-la par courriel à l'adresse protecteursanitaire@ottawa.ca ou encore envoyez-la par la poste ou allez la porter en personne au 951, avenue Clyde, Ottawa ON K1Z 5A6. Pour de plus amples renseignements concernant le Programme, y compris ses critères d'admissibilité, les exigences relatives à la présentation des demandes et la Partie 2 du formulaire de demande, consultez [Programme d'Installation de dispositifs protecteurs sanitaires résidentiels](http://ottawa.ca/pidpsr) (ottawa.ca/pidpsr).

Coordonnées

Nom(s) du demandeur

Ancien numéro de demande du Programme (s'il y a lieu)

Adresse de service

Adresse postale (si différente de celle indiquée ci-dessus)

Numéro du rôle de taxes foncières

Numéro de téléphone

Autre numéro de téléphone

Adresse de courriel

Moyen de communication privilégié

Poste Courriel

Réservé à l'administration	Numéro de la demande du Programme				
Financement	Accessible	Épuisé	Nouveau financement approuvé		
Demande	Complète	Incomplète	Manquante	Resoumise	
Preuve de propriété	Fournie / Propriétaire	Manquante	Le demandeur n'est pas le propriétaire.		
Type de propriété	Utilisation résidentielle	Non résidentielle	Demande pour une copropriété	Oui	Non
Emplacement de la propriété	Ottawa	Hors d'Ottawa	Couverture du promoteur	Oui	Non
Année de construction		Avant 1963	Après 1963 et avant 2004	Après 2004	Après 2012
Impôts fonciers	Payés	À payer	Liste d'entretien préventif	Oui	Non
Demandes antérieures	Programme de remboursement (2016-376)	Programme de subvention (2005 209)	Refusées	En instance	Non trouvées
Renseignements sur les travaux proposés	Soumis	Manquants	Resoumis	Incomplets	Complets
Devis des travaux proposés	Soumis	Manquant	Resoumis	Incomplet	Complet
Schéma détaillé	Soumis	Manquant	Resoumis	Incomplet	Complet
État de la demande	Approbation initiale	En suspens	Refusée	Fermée	

Veillez remplir le formulaire de demande et y joindre une copie des documents suivants :

- Liste détaillée des travaux proposés (formulaire de demande)
- Schéma détaillé des travaux proposés (formulaire de demande)
- Preuve de propriété (copie de l'acte de transfert ou de cession ou du relevé d'imposition foncière)
- Devis des travaux proposés (préparé par un entrepreneur en plomberie autorisé dans les trois mois suivants la demande)

Liste détaillée des travaux proposés

À remplir par un entrepreneur en plomberie autorisé

Matériel en place

- Clapet anti-retour (CAR) d'égout sanitaire intérieur seulement
- CAR d'égout sanitaire et pluvial intérieurs
- CAR d'égout pluvial intérieur seulement
- CAR d'égout pluvial extérieur seulement
- Fosse de retenue seulement
- Pompe d'assèchement
- Pompe d'assèchement munie d'une batterie de secours

Travaux proposés

- Permis
- Inspection des conduites secondaires des égouts pluviaux par système de TVCF (de l'intérieur jusqu'à la conduite principale)
- CAR d'égout pluvial intérieur seulement (inspection par TVCF requise)
- Inspection des égouts sanitaires par système de TVCF (de l'intérieur jusqu'à la conduite principale)
- CAR d'égout sanitaire intérieur seulement (inspection par TVCF requise)
- CAR d'égout sanitaire et pluvial intérieurs (inspection par TVCF requise)
- CAR d'égout pluvial extérieur seulement (inspection par TVCF requise)
- Pompe d'assèchement munie d'une batterie de secours

Commentaires

--	--	--

Nom de l'entrepreneur	Signature de l'entrepreneur	Date (JJ/MM/AA)

À usage interne seulement (à faire remplir par le fournisseur de services de la Ville d'Ottawa)

Je, le soussigné, ai revu les travaux proposés et consens à effectuer les travaux proposés.

Nom du fournisseur de services	Signature du fournisseur de services	Date (JJ/MM/AA)

Schéma détaillé des travaux proposés – Travaux intérieurs

Le schéma doit indiquer l'emplacement des tuyaux (type, matériau et diamètre), des clapets anti-retour, des raccords du drain de fondation ou du drain agricole, des escaliers, des murs extérieurs (ligne double) et des murs intérieurs (ligne simple).

À remplir par un entrepreneur en plomberie autorisé

--

Commentaires de l'entrepreneur:

--

Nom de l'entrepreneur	Signature de l'entrepreneur	Date (JJ/MM/AA)

Légende

CAR-ES	Clapet anti-retour d'égout sanitaire	LT	Cuve à lessive
CAR-EP	Clapet anti-retour d'égout pluvial	D	Douche
RN-ES	Regard de nettoyage d'égout sanitaire	PA	Pompe d'assèchement
RN-EP	Regard de nettoyage d'égout pluvial	C	Colonne
S	Sécheuse	ML	Machine à laver
CH	Chaudière	T	Toilette
SS	Siphon de sol	CDE	Compteur d'eau
CE	Chauffe-eau	SVRC	Syst. de ventil. et de récup. de la chaleur
		RDA	Raccordement du train agricole

À usage interne seulement (à faire remplir par le fournisseur de services de la Ville d'Ottawa)

Je soussigné ai pris connaissance du schéma détaillé et approuve la tenue des travaux intérieurs.

Nom du fournisseur de services	Signature du fournisseur de services	Date (JJ/MM/AA)

Schéma détaillé des travaux proposés – Travaux extérieurs

Le schéma doit aussi indiquer l'emplacement des tuyaux (matériel, diamètre, longueur et distance par rapport aux limites de la propriété), des clapets anti-retour en place, des murs extérieurs (ligne double) et de tout élément unique (arbres de la Ville, allées et trottoirs).

À remplir par un entrepreneur en plomberie autorisé

Commentaires de l'entrepreneur:

Nom de l'entrepreneur	Signature de l'entrepreneur	Date (JJ/MM/AA)

Légende

CAR-EP	Clapet anti-retour d'égout pluvial	RN-EP	Regard de nettoyage d'égout pluvial
--------	------------------------------------	-------	-------------------------------------

À usage interne seulement (à faire remplir par le fournisseur de services de la Ville d'Ottawa)		
Je soussigné ai pris connaissance du schéma détaillé et approuve la tenue des travaux extérieurs.		
Nom du fournisseur de services	Signature du fournisseur de services	Date (JJ/MM/AA)

Autorisation du demandeur

1. J'accepte (Nous acceptons) et je comprends (nous comprenons) que le Programme d'installation de dispositifs protecteurs sanitaires résidentiels (le « Programme ») est volontaire et que le demandeur (les demandeurs) n'est (ne sont) pas tenu(s) d'effectuer l'ensemble des travaux décrits.
2. J'accepte (Nous acceptons) et je comprends (nous comprenons) que le Programme et ses remboursements ne s'appliquent pas à l'entretien ou au remplacement des dispositifs protecteurs sanitaires en place, quel que soit leur état.
3. J'accepte (Nous acceptons) et je comprends (nous comprenons) que pour être admissible aux remboursements prévus dans le cadre du Programme visant l'égout sanitaire, la propriété doit avoir été construite avant 2012; et que pour être admissible aux remboursements prévus dans le cadre du Programme visant l'égout pluvial, la propriété doit avoir été construite avant 2004.
4. J'accepte (Nous acceptons) que la Ville d'Ottawa utilise les renseignements sur le compte de taxes de la propriété qui fait l'objet de la demande aux fins d'évaluation et de gestion de la demande dans le cadre du Programme d'installation de dispositifs protecteurs sanitaires résidentiels. Je comprends (Nous comprenons) que ces renseignements seront communiqués à d'autres directions générales de la Ville à ces fins.
5. J'accepte (Nous acceptons) de demander tous les permis et toutes les approbations nécessaires, y compris une Demande de remboursement pour l'installation de dispositifs protecteurs sanitaires approuvée, avant le début des travaux liés à la demande. Je comprends (Nous comprenons) que le défaut de les obtenir entraînera l'annulation de la demande et éliminera toute possibilité de remboursement.
6. J'accepte (Nous acceptons) d'installer le ou les dispositifs anti-refoulement en respectant la portée des travaux (ci-jointe), conformément au Code du bâtiment de l'Ontario, dans sa version modifiée, et aux exigences actuelles du Règlement municipal applicable et des Lignes directrices de la Ville d'Ottawa en matière de conception des réseaux d'égout, qu'un entrepreneur qualifié a déterminée au moyen d'une enquête sur place, et que la Ville ou son représentant a confirmée au moyen d'une visite sur place.
7. Je reconnais (Nous reconnaissons) que, en fonction de l'examen des travaux par la Ville, ou ses représentants, il pourrait être nécessaire de réviser le devis et le schéma détaillé et de réaliser des travaux supplémentaires pour satisfaire aux exigences du Code du bâtiment de l'Ontario, dans sa version modifiée, et les exigences actuelles des règlements municipaux applicables et des Lignes directrices de la Ville d'Ottawa en matière de conception des réseaux d'égout, y compris les Exigences particulières décrites à l'article 6 du Règlement municipal 2016-376.
8. Je reconnais (Nous reconnaissons) qu'en tant que demandeur, je suis (nous sommes) entièrement responsable(s) des coûts associés aux travaux proposés.
9. Je reconnais (Nous reconnaissons) que si le coût des travaux doit être inférieur au montant du remboursement disponible, la Ville remboursera le montant le moins élevé.
10. Je reconnais (Nous reconnaissons) que la Ville n'accordera que le montant maximal de chaque remboursement, comme il est indiqué à l'annexe A du règlement municipal sur le Programme, à la date de réception par la Ville de la Partie 1 de 2 de la demande.

11. J'accepte (Nous acceptons) et je reconnais (nous reconnaissons) que l'octroi des remboursements est assujéti aux Critères d'admissibilité et aux Limites figurant dans le Règlement sur le Programme.
12. Je comprends (Nous comprenons) que toute facture associée à la présente demande et aux travaux proposés devra avoir été entièrement payée avant la présentation de la Partie 2 de 2 de la demande.
13. Je consens (Nous consentons) à indemniser la Ville d'Ottawa et à la dégager de toute responsabilité relativement aux pertes, dommages, coûts, réclamations, causes d'action, demandes, dépenses ou obligations (concernent ou non la réclamation de tiers) qui découlant de toute omission ou de tout acte délibéré ou négligent de la part du propriétaire, du plombier ou de l'entrepreneur responsable de l'exécution des travaux ou de l'un de ses employés, agents ou représentants en lien avec la présente demande; à toute blessure (y compris une blessure mortelle), à la perte de biens ou à des dommages matériels qu'une personne a subis à cause de l'exécution de ces travaux.
14. Je reconnais (Nous reconnaissons) que par sa participation au Programme de remboursement, la Ville ne garantit pas l'efficacité des dispositifs anti-refoulement installés, et qu'elle ne sera pas tenue responsable des futures défaillances de ces dispositifs, quelle qu'en soit la cause, y compris :
 - i. un entretien inadéquat effectué par le propriétaire ou qu'il a fait faire;
 - ii. une installation inadéquate;
 - iii. toute modification apportée par les propriétaires actuels ou futurs ou qu'ils ont fait faire;
 - iv. l'omission de communiquer les exigences en matière d'entretien aux futurs propriétaires;
 - v. les pannes d'électricité.
15. J'autorise (Nous autorisons) la Ville ou ses représentants, avec mon (notre) accord, à effectuer toutes les enquêtes nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété pour examiner la portée des travaux décrits dans la présente demande.
16. Je reconnais (Nous reconnaissons) que tout problème lié aux égouts du bâtiment ou aux égouts latéraux privés indiqués dans le cadre du processus de demande sera réglé conformément aux exigences du Règlement municipal sur le raccordement des égouts (Règlement n° 2003-513) de la Ville, dans sa version modifiée.
17. Je reconnais (Nous reconnaissons) que, pour être admissibles au remboursement, les travaux doivent être achevés dans l'année suivant la date d'approbation de la demande, sans quoi la Ville fermera la demande. En ce cas, le demandeur (les demandeurs) n'aura (n'auront) plus droit aux remboursements prévus dans le cadre du Programme.
18. J'accepte (Nous acceptons) de tenir à jour et de mettre à la disposition de la Ville les livres et les registres comptables et financiers, y compris toutes les factures concernant les travaux qui seront exécutés dans le cadre de la Partie 1 de 2 et de la Parte 2 de 2 de la présente demande, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Je conviens (Nous convenons) en outre d'ouvrir lesdits livres et registres comptables et financiers à tout moment raisonnable à la Ville, à ses employés, à ses mandataires ainsi qu'au vérificateur général à des fins d'inspection, de reproduction et de vérification. Les exigences relatives à la vérification resteront en vigueur quatre ans après la date de la présente demande.

